

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

D 01364-2023-052

Séance du 14 novembre 2023

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS

ET LE QUATORZE NOVEMBRE À 20 HEURES 30,

le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2023.

Présents : BOUTON Chloé, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien,
COURTOIS Sandrine, GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN
Stéphane, PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine,
VÉLON Guillaume.

Excusés : PAUGET Antoine (pouvoir à BOUTON Chloé),
FAVIER Alexis.

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane.

OBJET : SIVOS : 7^{ème} appel de fonds pour dépassement du budget.

M. le Maire informe l'assemblée du vote d'un appel de fonds supplémentaire aux
communes membres lors de la réunion du comité syndical du SIVOS du RPI le
30 octobre 2023.

L'augmentation des salaires et des charges du chapitre 012 « charges de personnel », la
non prise en charge de l'intervention d'une stagiaire, le remboursement à l'État de l'avance
du filet de sécurité énergie et les reprises sur provisions engendrent des augmentations du
budget 2023 du SIVOS.

Pour permettre le versement d'un 7^{ème} appel de fonds, chaque commune membre doit
délibérer en ce sens.

M. le Maire présente la décision modificative du budget du SIVOS qui en découle :

FONCTIONNEMENT			Accusé de réception en préfecture 001-210103644-20231114-D01364-2023-052-DE Date de télétransmission : 20/11/2023 Date de réception préfecture : 20/11/2023
Chapitre	Article / libellé	Dépenses	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
68	6817 : Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs	1 300 €	
78	7817 : Reprises sur provisions		1 300 €
022	022 : Dépenses imprévues	8 000 €	
67	673 : Titres annulés		6 382 €
012	Charges de personnel		21 510 €
	Sous-total	9 300 €	29 192 €

Chapitre	Article / libellé	Recettes	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits
74	74748 : Particip des autres communes	19 892 €	
	Sous-total	19 892 €	0 €

TOTAL GÉNÉRAL	29 192 €	29 192 €
SOLDE	0 €	

7 ^{ème} appel de fonds		
Lescheroux	34,61%	6 884,62 €
Saint-Jean-sur-Reyssouze	34,36%	6 834,89 €
Saint-Julien-sur-Reyssouze	31,03%	6 172,49 €
TOTAL	100,00%	19 892,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ACCEPTER un 7^{ème} appel de fonds du SIVOS du RPI pour un montant de 6 834,89 € ;

PRÉCISER que les crédits ouverts par la présente autorisation seront inscrits au budget 2023 ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE un 7^{ème} appel de fonds du SIVOS du RPI pour un montant de 6 834,89 € ;

PRÉCISE que les crédits ouverts par la présente autorisation seront inscrits au budget 2023 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 14 novembre 2023

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

